

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Maire : Monsieur Damien GUICHON, Maire de CORBONOD

<i>Étaient présents (14)</i>	Damien GUICHON, Anne-Marie VANET, Régis MOLLEX, Elisabeth TRAVAIL, Eric BANNET, Christelle NOYES, Gaultier MILLIERET, Emilie FENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Daniel COLLIN.
<i>Absente excusée ayant donné procuration (1)</i>	Cindy ROUTIER a donné pouvoir à Patrick CHAPEL
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 14 Absent : 1 Pouvoir : 1 Votants : 15

2026-012 – Détermination du nombre d'adjoints au maire

Monsieur Le Maire informe qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Corbonod **un effectif maximum de quatre adjoints.**

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir les quatre postes d'adjoints,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE et DECIDE de fixer à quatre le nombre des adjoints au Maire.**

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Damien GUICHON

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa télétransmission en Préfecture le
Le Maire
Damien GUICHON



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260401-2026-012-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2026